



Compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

ASSOCIATION : Bonjour la récré

ADRESSE : 2 rue des Près

37360 BEAUMONT-LOUESTAULT

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenu :

Le trois Juin 2022 à Beaumont-Louestault à dix-neuf heures, les membres de l'association de Bonjour la Récré, déclarée à la préfecture d'Indre-et-Loire sous le numéro **W372009808** se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Les convocations ont été faites et envoyées par le vice-président en date du 13 Mai 2022 par mail.

L'Assemblée est présidée par Madame Servant, en qualité de Présidente, assistée de Madame Marlier en qualité de Trésorière, de Madame Brouard en qualité de Vice-Trésorière et de Monsieur Roudi, en qualité de vice-président.

Est excusé Monsieur Aubineau secrétaire.

Secrétaire de séance M. ROUDI.

Il a été établi une feuille de présence avec émargement par les membres présents.

Ladite feuille de présence permet de constater que dix-sept parents de l'association, deux élues de la marie de Beaumont-Louestault et, six personnes hors adhésions était présents.

ALLOCUTION DE BIENVENUES.

Madame Servant ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir voulu assister à cette Assemblée Générale Ordinaire. Après un mot de bienvenue, l'ordre de jour est rappelé :

- Bilan moral
- Bilan financier
- Bilan prévisionnel
- Règlement intérieur
- Projet éducatif
- Réélection du bureau
- Présentation des animations
- Divers



BILAN MORAL.

Une fréquentation constante mais, la difficulté à recruter des animateurs/trices est très importante.

Présentation des histogrammes de fréquentation de septembre 2021 à juillet 2022.

Par manque d'encadrement, nous ne pouvons pas ouvrir la première d'août. Cette semaine sera reporté soit la deuxième semaine des vacances de toussaint, soit la première semaine des vacances de décembre.

BILAN FINANCIER.

Budget en équilibre mais encore fragile. Le centre de l'URSSAF a demandé une somme d'environ huit mille euros (8000) et l'association a augmenté les salaires des animateurs.

Il a été rappelé et remercié chaleureusement par Madame Marlier du soutien de la mairie et de la communauté de commune qui a été d'une grande aide à faire face à l'impact financier négatif du centre de loisirs.

BILAN PRÉVISIONNEL.

Nous devons faire la même année mais un travail sera fait pour limiter les dépenses notamment, par la hausse du prix de l'énergie qui par conséquent ne nous épargne pas. Nous avons d'ailleurs été informé que le prestataire API restauration augmentera très prochainement. Ce sont des points que nous allons aborder prochainement avec l'ensemble de l'équipe de l'association, afin de ne pas mettre l'association en difficulté financière.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

De nombreux points ont été abordés. Il sera envoyé par mail.

PROJET ÉDUCATIF

Il a été survolé. Il a été annoncé qu'il sera également envoyé par mail.

ÉLECTIONS.

Mme SERVANT se retire.

Mr. ROUDI prend la présidence à l'unanimité.

Nous accueillons trois nouveaux parents : Mme TONNELIER, Mme RIO et Mme ROUDI.

Nous leur souhaitons la bienvenue et les remercions.

D'autres parents sont en réflexion dans le souhait de nous rejoindre plus tard.



PRÉSENTATION DES ANIMATIONS.

Mr. Le directeur de l'équipe d'animation, Monsieur POINCARÉ, détaille le déroulement de la sortie vélo prévue le 29 juin.

Il présente oralement les activités prévues pour le mois de Juillet.

QUESTIONS DIVERSES.

Comment allez-vous encadrer la sortie vélo ? Cette sortie à vélo implique de se rendre sur la route ?

Non, cette sortie ne se fera pas sur la route, mais uniquement au stade de Rouziers de Touraine et un peu dans les bois.

Des parents se sont-ils portés volontaires pour accompagner les enfants durant cette journée ?

Nous avons trois parents.

Nous détaillerons très prochainement le déroulement de la journée, ainsi que le nombre d'accompagnateurs en plus des animateurs.

CLOTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE.

Tous pouvoirs sont donnés au président pour accomplir les formalités de déclaration et de publicité prévues par la loi du 1er juillet 1901.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Mme SERVANTE déclare la séance levée à vingt heures, et invite les convives au pot de l'amitié.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et la secrétaire.

Fait à BEAUMONT-LOUESTAULT
Le 06-JUIN-2022

Le président

La secrétaire